

tion à cet effet à chaque province, je crois qu'il ne serait pas juste de voter la somme actuellement demandée. J'espère aussi que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries qui représente un comté important de l'Île du Prince-Edouard verra à ce que sa province reçoive aussi une subvention. S'il est prêt à voter \$5,000 aujourd'hui, il devra voir à ce que sa province soit traitée de la même manière. C'est un mauvais précédent à établir, mais si le gouvernement a beaucoup d'argent, et s'il est prêt à le dépenser, qu'il le distribue impartialement.

Immigration—Crédit supplémentaire pour la Société protectrice d'immigration des femmes.....\$ 500

M. FOSTER : Je crois que cette somme est en plus du crédit ordinaire.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : Le crédit a toujours été de \$1,000. L'an dernier, il a été diminué à \$500, et on considère qu'il est insuffisant pour le fonctionnement de l'institution. On demande qu'il soit porté de nouveau à \$1,000.

M. FOSTER : Que fait cette société ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Elle prend soin des immigrantes à leur arrivée dans le pays. Plusieurs dames de Montréal s'intéressent à cette société qui fait beaucoup de bien. Ces dames recueillent les jeunes femmes qui arrivent sans protecteur et les placent.

M. HUGHES : Sous quel patronage est cette institution ? Est-elle administrée par un conseil ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Oui, par un conseil composé de citoyens éminents et de leurs femmes.

Milice—Salaires d'un sous-assistant-adjutant général, quartiers généraux—Ottawa.....\$ 1,800

Sir ADOLPHE CARON : Pourquoi ce crédit ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE (M. Borden) : C'est pour payer les appointements du sous-assistant-adjutant général, aux quartiers-généraux, à Ottawa ; cette place a été créée par un arrêté ministériel en date du 4 avril 1896. Je puis expliquer les devoirs de cette charge, si on le désire—ils sont expliqués dans les ordres généraux n° 27.

Milice—Uniformes, etc.....\$127,207 50

M. PRIOR : J'aimerais avoir du ministre quelques explications au sujet de ce crédit. La somme est considérable, et je vois que dans le budget principal, on a demandé une somme de \$90,000 pour la même fin.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE : Ce crédit est destiné aux uniformes de toute la milice du Canada, en vertu d'un arrêté du conseil en date du 14 février 1896. Les uniformes sont commandés, et doivent être livrés, pas plus que trois mois après le 1er octobre 1896, et être payés sur livraison. L'arrêté est ici, et donne toutes les explications.

M. McMULLEN : J'aimerais savoir si la propriété du gouvernement à Ottawa qui servait de magasin militaire et qui est maintenant convertie en gare de chemin de fer a été vendue ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE : L'arrangement conclu avec M. Booth est qu'il fera ériger un édifice semblable sur l'autre côté du canal, ou en paiera la valeur en argent.

Sir ADOLPHE CARON : L'emplacement est-il choisi ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE : Je ne puis pas dire.

Sir ADOLPHE CARON : Ce choix sera-t-il laissé au ministre de la Milice ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE : Oui.

M. LOUNT : Je voudrais savoir si cette somme de \$125,000 couvre ces contrats qui ont été annulés récemment—les contrats de trois ans ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE : La somme comprend les uniformes qui doivent être livrés pendant la première année des contrats de 3 ans.

M. BRITTON : Quelque élevé que soit ce crédit, j'aurais préféré qu'il fût plus considérable encore, car le ministre de la Milice est en présence d'une difficulté, et il vaut autant la résoudre à présent que plus tard. La politique de l'ancien gouvernement au sujet des propriétés de l'Etat, dans les différentes parties du pays, était bien défectueuse. Je parle avec connaissance de cause de quelques-unes, et d'après ce qui m'a été rapporté, des autres. A certains endroits, on a laissé les fortifications s'en aller en ruines, grâce à une politique imprévoyante. Ces travaux valent la peine d'être entretenus ou n'en valent pas la peine. Dans le premier cas, on devrait y voir à temps ; et, dans le second, il vaudrait mieux les raser.

Des personnes plus au courant que moi ont émis l'opinion qu'il serait plus économique d'avoir un personnel permanent d'environ vingt cinq ingénieurs dont les fonctions consisteraient à aller de place en place et y faire les réparations nécessaires. Je suis aussi convaincu que cela effectuerait une sérieuse économie. Les murs du fort à Kingston, les casernes, les tours près du port, sont dans un tel état de délabrement, que si on n'y voit pas immédiatement, ils ne seront plus réparables.

Je regrette aussi que le ministre de la Milice n'ait pas demandé dans son budget un crédit pour une salle d'exercices à Kingston. L'ancien gouvernement, l'an dernier, avait demandé \$15,000 pour cet édifice dont le besoin se fait vivement sentir. L'ancienne salle a été vendue par le gouvernement qui en a reçu le prix—environ \$5,000. J'ose espérer que le budget supplémentaire y pourvoira. Si non, j'espère du moins qu'une autre session ne s'écoulera pas sans que le gouvernement rende justice à Kingston, ou sans qu'il ait au moins consacré à une nouvelle salle d'exercices l'argent qu'il a reçu pour l'ancienne.

M. CASGRAIN : Je partage l'opinion de l'honorable député de Kingston sur beaucoup de points, en exceptant, bien entendu, les reproches qu'il